

FICHE INTENDANCE & FRAIS de SCOLARITÉ - (BTS – DCESF – HEC – DCG)

ÉTUDIANT :		Classe :
NOM :	Prénom :	
Adresse de l'étudiant : n° rue / av. / bd.		
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> (ville)	Tel étudiant :	
mail : @	Né(e) le	

RESPONSABLE LÉGAL et FINANCIER de l'étudiant (c'est la personne qui paie les frais de restauration) :	
NOM :	Prénom :
Adresse de facturation :	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> (ville)	Tel responsable financier :
mail : @	

RÉGIME – tous les étudiants doivent fournir un RIB du responsable financier
<input type="checkbox"/> Externe ou <p style="text-align: center;">↓ Ces formules vous engagent à régler l'intégralité du forfait que vous fréquentez ou non le self ↓ et même si vous ne prenez pas la totalité des repas.</p> <input type="checkbox"/> demi-pensionnaire forfait 4 jours <i>sauf mercredi</i> (lundi, mardi, jeudi, vendredi) <input type="checkbox"/> demi-pensionnaire forfait 5 jours <input type="checkbox"/> interne-externé - forfait pour 3 repas par jour au lycée (petit-déjeuner – déjeuner – diner) pas de logement
<p style="text-align: center;">ATTENTION – tout changement de régime non signalé entrainera la facturation du trimestre complet</p> <p>Important : les changements de régime pourront être accordés par le chef d'établissement (cf. dernière page)</p>

FRAIS DE SCOLARITÉ (CONTRIBUTION PÉDAGOGIQUE) - obligatoire pour TOUS les étudiants même boursiers
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Pour BTS - DCESF - HEC : 68,50 € = 60 € de frais de scolarité obligatoires + 8,50 € de médecine universitaire ♦ Pour DCG 1, 2, 3 : 108,50 € = 100 € de frais de scolarité obligatoires + 8,50 € de médecine universitaire

RÈGLEMENTS de la CONTRIBUTION PÉDAGOGIQUE OBLIGATOIRE et de la RESTAURATION – Cocher le <input type="checkbox"/> choisi
<p>Le titulaire du mandat de prélèvement doit être le responsable légal et financier. Les factures trimestrielles seront adressées <u>uniquement</u> au responsable légal et financier de l'étudiant, à charge pour les familles de s'en répartir ensuite le règlement.</p> <input type="checkbox"/> Si déjà prélevé l'an dernier, accepte la reconduction du prélèvement automatique. Compléter et signer le mandat de prélèvement (<i>verso</i>) + joindre un RIB (même si donné l'an dernier). <input type="checkbox"/> Nouvel élève ou jamais prélevé, accepte le prélèvement automatique. Compléter et signer le mandat de prélèvement (<i>verso</i>) + joindre un RIB. <input type="checkbox"/> N'accepte PAS le prélèvement automatique. Joindre OBLIGATOIREMENT pour les frais de scolarité un chèque de 68,50 € (ou 108,50 € pour DCG 1,2,3), même si boursier CROUS, à l'ordre de "l'agent comptable du lycée Sidoine Apollinaire". Pour la restauration, paiement sur facture en milieu de trimestre, voir modalités p.4.

SIGNATURES OBLIGATOIRES :	
L'étudiant :	le responsable financier :
Signature : 	Signature : 

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : FR68ZZZ53228600001D1F0001SRH00001

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier désigné ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les **8 semaines suivant la date de débit** de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 68 ZZZ 532286

Type de contrat : SDD-CORE

NOM étudiant : **Prénom :** **Classe :**

DÉSIGNATION du TITULAIRE du COMPTE à DÉBITER	CRÉANCIER
<i>(Responsable financier de l'étudiant)</i>	
NOM, Prénom :	Agent comptable de l'établissement
Adresse :	NOM : LYCÉE SIDOINE APOLLINAIRE
.....	Adresse : 1 rue Henri Simon
Code postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Ville	Code Postal : 63037
	Ville : CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Pays :	facturation.sidoine@ac-clermont.fr

DÉSIGNATION du COMPTE à DÉBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) <input type="text"/>
Code BIC ou SWIFT <input type="text"/>

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ

(Si différent du responsable financier)

NOM et Prénom du tiers débiteur :
Adresse :

IMPORTANT : **JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DU COMPTE A DÉBITER** (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le lycée.

Fait à le

Signature : 

↓ SVP - Coller ici votre RIB ↓

Pièce à fournir obligatoirement pour tous les étudiants : un RIB du responsable financier

même si externe, non boursier ou non prélevé

Il permet au service intendance de procéder au paiement des bourses ainsi qu'aux remboursements de trop-perçus des frais de restauration, de voyage, de frais de stage ou tout autre excédent.

Observations éventuelles :

.....

.....

.....

.....

.....

Informations pour les changements de régimes (ex : DEMI-PENSIONNAIRE à EXTERNE, etc..)

Toute demande de **changement de régime doit se faire par écrit** au service intendance, bureau n°1
ou facturation.sidoine@ac-clermont.fr

Ces changements pourront être accordés par le chef d'établissement si la demande est faite,
avant le :

- ♦ 20 septembre pour être pris en compte pour le 1^{er} trimestre (septembre à décembre)
- ♦ 15 décembre pour être pris en compte pour le 2^{ème} trimestre (janvier à mars)
- ♦ 15 mars pour être pris en compte pour le 3^{ème} trimestre (avril à juin)

En dehors de ces dates et seulement en cas de force majeure (*déménagement, raisons médicales, changement d'emploi du temps...*), les demandes doivent être adressées au service intendance – bureau n°1
ou facturation.sidoine@ac-clermont.fr à l'attention du chef d'établissement et **dûment motivées**.

Toute modification d'adresse, de compte bancaire, de situation familiale doit être signalée
à l'intendance bureau n°1 ou par mail : facturation.sidoine@ac-clermont.fr

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la facturation, les changements de régime, les bourses...
sur le site du Lycée Sidoine Apollinaire : <https://www.lycée-sidoine-apollinaire.fr> – Onglet intendance + onglet informations restaurant scolaire et facturation.

TARIFS 2023 (augmentation possible selon tarif arrêté par le Conseil Régional au 1^{er} janvier 2024)

DEMI-PENSIONNAIRES 4 jours (lu, mar, jeu, ven) à l'année : 498,40 €			
SEPTEMBRE à DÉCEMBRE 2023 213 €	Prélèvement 71 € Le 15 octobre 2023	Prélèvement 71 € Le 15 novembre 2023	Prélèvement 71 € ou le solde restant dû Le 15 décembre 2023
JANVIER à MARS 2024 171,00 €	Prélèvement 57,00 € Le 15 janvier 2024	Prélèvement 57,00 € Le 15 février 2024	Prélèvement 57,00 € ou le solde restant dû Le 15 mars 2024
AVRIL à JUIN 2024 114,40 €	Prélèvement 38,13 € Le 15 avril 2024	Prélèvement 38,13 € Le 15 mai 2024	Prélèvement 38,14 € ou le solde restant dû Le 15 juin 2024

DEMI-PENSIONNAIRES 5 jours (lun, mar, MER, jeu, ven) à l'année : 553,00 €			
SEPTEMBRE à DÉCEMBRE 2023 237 €	Prélèvement 79 € Le 15 octobre 2023	Prélèvement 79 € Le 15 novembre 2023	Prélèvement 79 € ou le solde restant dû Le 15 décembre 2023
JANVIER à MARS 2024 189,60 €	Prélèvement de 63,20 € Le 15 janvier 2023	Prélèvement de 63,20 € Le 15 février 2023	Prélèvement 63,20 € ou le solde restant dû Le 15 mars 2023
AVRIL à JUIN 2024 126,40 €	Prélèvement de 42,13 € Le 15 avril 2023	Prélèvement de 42,13 € Le 15 mai 2023	Prélèvement 42,14 € ou le solde restant dû Le 15 juin 2023

INTERNE-EXTERNÉ ☀ 3 repas par jour au lycée (petit-déjeuner + déjeuner + dîner) pas de logement à l'année : 1.267,00 €			
SEPTEMBRE à DÉCEMBRE 2023 477,84 €	Prélèvement 159,28 € Le 15 octobre 2023	Prélèvement 159,28 € Le 15 novembre 2023	Prélèvement 159,28 € ou le solde restant dû Le 15 décembre 2023
JANVIER à MARS 2024 390,96 €	Prélèvement 130,32 € Le 15 janvier 2024	Prélèvement 130,32 € Le 15 février 2024	Prélèvement 130,32 € ou le solde restant dû Le 15 mars 2024
AVRIL à JUIN 2024 398,20 €	Prélèvement 132,73 € Le 15 avril 2024	Prélèvement 132,73 € Le 15 mai 2024	Prélèvement 132,74 € ou le solde restant dû Le 15 juin 2024

*Pour les externes, possibilité de prendre un repas pris à l'unité : 4,90 €
en s'inscrivant et en payant soit par télépaiement la veille sur le site du lycée, soit à l'intendance avant le déjeuner*

Modalités de paiement de la restauration envoi des factures en milieu de trimestre :

- au bureau 1 de l'intendance par : carte bancaire, espèces,
ou chèque établi au nom de "l'agent comptable du lycée Sidoine Apollinaire"
- par correspondance : par chèque au nom de "l'agent comptable du lycée Sidoine Apollinaire",
- par télépaiement : sur le site du lycée, onglet intendance et télépaiement (avec les codes personnalisés "intendance" distribués à la rentrée).

SIGNATURES OBLIGATOIRES :

L'étudiant :

Signature : 

le responsable financier :

Signature : 